

MUNICIPALITÉ DE



SAINT-DONAT

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-DONAT

PROVINCE DE  
QUÉBEC

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
D'UN RÈGLEMENT**

Est, par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

**QUE** lors de la séance du 2 mars 2009, le Conseil municipal de St-Donat a adopté le règlement numéro 306 ayant pour titre :

**CONCERNANT  
L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

L'objet dudit règlement est d'établir des normes et de prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments afin de maintenir un niveau de sécurité, d'habitabilité et de qualité esthétique adéquat.

**Ce règlement entre en vigueur immédiatement.**

**Ce règlement est disponible pour consultation aux heures de bureau au 194, Ave Mont-Comi.**

Donné à Saint-Donat, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de mars 2009.

**Gil Bérubé**  
Gil Bérubé  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Certificat de publication**

*Je, soussigné, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie, aux endroits désignés par le conseil le 16 mars deux mille neuf.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour de mars deux mille neuf.*

**Gil Bérubé**  
Gil Bérubé  
Directeur général et secrétaire-trésorier